



MAIRIE DE NANTERRE
Direction des Affaires juridiques des
Assemblées et de la Commande publique

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : 20 OCT. 2023

et publication ou notification le : 20 OCT. 2023

AR2023-165

Objet : Délégation de fonction et de signature accordée à :
Madame Clémence LACOT
Conseillère municipale déléguée

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, permettant au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu l'élection de Monsieur Raphaël ADAM en qualité de Maire lors du conseil municipal du 19 octobre 2023,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité et des services communaux, il est nécessaire d'accorder une délégation de fonctions à Madame Clémence LACOT, conseillère municipale,

ARRETE

Article 1 : Madame Clémence LACOT, conseillère municipale déléguée, est chargée, sous mon contrôle et ma responsabilité, des questions relevant du quartier « République Anatole France ».

Article 2 : La délégation de fonctions définie à l'article 1 du présent arrêté comprend également délégation de signature des actes, décisions, courriers et tous documents engageant la commune en matière de :

- Adaptation et suivi du projet urbain et social du quartier « République Anatole France ».
- Coordination des politiques publiques dans le quartier « République Anatole France » en lien avec les maires-adjoints thématiques
- Suivi du conseil de quartier « République Anatole France » et des instances participatives

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et à l'intéressée.

Nanterre, le 20 octobre 2023

Le Maire de Nanterre

Raphaël ADAM



MAIRIE DE NANTERRE
Direction des Affaires juridiques des
Assemblées et de la Commande publique

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine
Le : 20 OCT. 2023
et publication ou notification le : 20 OCT. 2023

AR2023-166

Objet : Délégation de fonction et de signature accordée à :
Madame Mérième FAKED
Conseillère municipale déléguée

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, permettant au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu l'élection de Monsieur Raphaël ADAM en qualité de Maire lors du conseil municipal du 19 octobre 2023,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité et des services communaux, il est nécessaire d'accorder une délégation de fonctions à Madame Mérième FAKED, conseillère municipale,

ARRETE

Article 1 : Madame Mérième FAKED, conseillère municipale déléguée, est chargée, sous mon contrôle et ma responsabilité, des questions relevant du Handicap.

Article 2 : La délégation de fonctions définie à l'article 1 du présent arrêté comprend également délégation de signature des actes, décisions, courriers et tous documents engageant la commune en matière de suivi de l'action municipale en faveur des handicapés dans toutes les politiques publiques.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et à l'intéressée.

Nanterre, le 20 octobre 2023

Le Maire de Nanterre




Raphaël ADAM